

## SUISSE

*Le PIB par habitant a régulièrement diminué en termes relatifs pour se retrouver au-dessous de celui des pays les plus performants, l'écart se creusant en raison d'une faible productivité.*

### Priorités

#### **Réduire encore les obstacles à la concurrence dans les industries de réseau**

**Enjeu et recommandations** : il avait été recommandé d'accélérer la libéralisation, en particulier pour l'énergie, la poste et les télécommunications, en éliminant les obstacles à l'entrée.

**Mesures prises** : le Parlement a approuvé un cadre réglementaire spécifique au secteur de l'électricité, avec la création d'un régulateur indépendant, une obligation limitée de séparation verticale et le libre choix du fournisseur en 2013. Dans les télécommunications, les nouveaux entrants se sont vu accorder l'accès à la boucle locale dégroupée avec certaines restrictions. Le monopole légal pour la distribution du courrier a été quelque peu restreint. Le gouvernement a l'intention de soumettre au Parlement un projet de loi visant à réduire les barrières à l'entrée pour les prestataires étrangers de services de transport ferroviaire et à développer les appels d'offres pour la prestation de services régionaux de transport de voyageurs.

#### **Réduire le soutien à la production agricole**

**Enjeu et recommandations** : pour faire baisser les prix alimentaires, qui sont élevés, et pour éviter que des ressources excessives soient affectées à l'agriculture, il avait été recommandé d'accélérer la réduction du soutien à la production dans l'agriculture et de découpler les aides de la production.

**Mesures prises** : le Parlement a adopté une loi maintenant les aides aux agriculteurs à un niveau quasiment constant en termes nominaux entre 2007 et 2011, mais faisant reculer partiellement les aides à la production au profit des aides au revenu. Les obstacles commerciaux ont été supprimés en 2007 à l'égard des pays de l'Union Européenne pour un certain nombre de produits agricoles.

#### **Faciliter l'activité à temps plein des femmes**

**Enjeu et recommandations** : pour mieux concilier l'exercice d'un emploi et l'éducation des enfants, il avait été recommandé de développer les possibilités d'accueil à temps plein, à des conditions financières raisonnables, des très jeunes enfants et des enfants d'âge scolaire.

**Mesures prises** : les cantons ont signé un accord qui abaisse à quatre ans l'âge de la scolarisation obligatoire gratuite. La réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, en vigueur depuis janvier 2008, atténue la nette différence de taux marginal d'imposition entre le premier apporteur de revenu d'un couple marié et le second.

#### **Éliminer les obstacles commerciaux non tarifaires**

**Enjeu et recommandations** : pour intensifier la concurrence étrangère, il avait été recommandé de réduire les réglementations techniques qui s'écartent de celles des États membres de l'Union européenne dans des domaines comme la production, le conditionnement et l'étiquetage, en acceptant les produits conformes aux normes de l'Union européenne (principe « Cassis de Dijon »).

**Mesures prises** : le gouvernement a soumis un projet de loi visant à adopter le principe « Cassis de Dijon », avec quelques restrictions qui tiennent essentiellement à des normes plus sévères en matière de santé, de sécurité et d'environnement.

#### **Enrayer la hausse des coûts du système de santé grâce à une meilleure réglementation**

**Enjeu et recommandations** : afin d'enrayer la hausse des coûts du système de santé grâce à des possibilités plus larges de différenciation des tarifs entre prestataires et un meilleur contrôle des interventions médicales, il avait été recommandé de mettre fin à l'obligation, pour les assureurs, de contracter avec tous les prestataires de soins collectivement; il avait été également recommandé de supprimer les obstacles que crée l'organisation, par cantons, de l'offre de soins et du système d'assurance.

**Mesures prises** : le Parlement a reporté l'examen des mesures visant à autoriser les contrats sélectifs pour les services ambulatoires. Un projet de loi ayant pour effet d'élargir le choix de l'hôpital par le patient au-delà du canton est actuellement examiné.